

Compte-rendu de la commission de la tranquillité publique, du devoir de mémoire,
des plans de sécurité d'urgence et de secours
du 22 septembre 2026

Présents : Catherine MINAUX Maire, Pascal QUILOT, Gérard PASTOR, Pascal PARIS, Brigitte CHAVANCE, Thierry PEGEOT, Laurent MENEULT, Olivier POIRET, Catherine FAYOLLE, Guy CHAMBARD, Jean-Louis TORNATORE, Christelle LEVANT

Absent : Pascal YANELLI

Rappel de l'ordre du jour :

- Installation de la commission
- Point sur l'installation des caméras de vidéo protection
- Information sur les enregistrements des vitesses de véhicules
- Acquisition d'un radar pédagogique
- Acquisition de deux vélos électriques pour la police municipale
- Nouveaux locaux pour l'installation de la police nationale
- Questions diverses

1 - Mise en place de la commission

Madame Catherine MINAUX, présidente de la Commission de la tranquillité publique, du devoir de mémoire et des plans d'urgence et de secours, en sa qualité de Maire, propose M. Pascal QUILOT au poste de Vice-Président. Celui-ci est élu à l'unanimité. La commission est désormais installée.

2 - Point sur l'installation des caméras de vidéo protection

Madame le Maire précise qu'une nouvelle vidéo surveillance vient d'être activée rue d'Hauteville pour un coût de 11449.13 € TTC. Dans les jours prochains, sera installée une nouvelle caméra dans le Vieux village rue Jehly Bachelier pour 15 982.87 € TTC. Avec ces deux dernières installations, pour un total de 27432€ TTC, les différents points stratégiques de Fontaine les Dijon sont couverts.

Monsieur Pascal QUILOT indique que 17 caméras comportant 58 rampes de vues couvrent ainsi la voie publique auxquelles il y a lieu de rajouter 3 caméras capables de lire les plaques minéralogiques et 7 pour la mairie, 8 pour le CAPJ.

Madame le Maire expose que depuis le début de l'année les statistiques adressées par les services de la Police Nationale soulignent une baisse des cambriolages sur la commune mais une hausse de la violence intrafamiliale.

3 - Information sur les enregistrements des vitesses de véhicules

Monsieur Pascal QUILOT indique qu'à ce jour 17 relevés de vitesse ont été réalisés sur la commune avec l'aide du CTM, et il remercie à ce titre Christophe MONNIER, le responsable ainsi que plusieurs des techniciens pour leur aide.

Pour chaque relevé, un état de synthèse est établi intégrant les flux et les vitesses.

Si, sur 3 ou 4 axes, la vitesse peut être considérée comme inquiétante, sur la plupart les pourcentages supérieurs à la vitesse autorisée de 50 sont peu élevés. On relève des chiffres élevés de non-respect des 50 km/h sur la rue Bourgoin, la route d'Ahuy, la rue d'Hauteville, la rue de Dijon.

En pourcentages peu élevés, la rue des Bouchardées est une rue emblématique, car plusieurs mails ont été reçus soulignant les vitesses excessives : résultat entre 2,66 % et 5.74 % des véhicules dépassent les 50 km/h avec un flux de 420 à 700 véhicules sur chaque axe.

Pour la route d'Hauteville, un véhicule sur 2 dépasse les 50km/h (flux de 4000 à 6800 véhicules par jour). Pour la route d'Ahuy, la proportion se situe entre 53.8% à plus de 69 % des véhicules pour des flux de 4500 à 9000 véhicules jour (50/50 environ suivant les axes).

Ces constatations ont fait l'objet de communication à la DIPN avec l'organisation de contrôles conjoints PN-PM.

Madame le Maire précise que ces résultats nous amènent à réfléchir sur la stratégie à conduire pour améliorer la sécurité en diminuant les vitesses et fait savoir qu'elle souhaite dans un premier temps développer une politique de prévention et de sensibilisation, avant d'envisager, si nécessaire, des mesures plus contraignantes.

4 - Acquisition d'un radar pédagogique

Le radar pédagogique constitue un moyen simple et visible de rappeler aux automobilistes la vitesse à laquelle ils circulent et de les sensibiliser immédiatement au respect de la limitation en vigueur.

Son objectif n'est pas de sanctionner, mais de faire prendre conscience au conducteur de son comportement et de l'inciter à adapter sa vitesse.

L'affichage de la vitesse réelle permet notamment de créer un effet de prise de conscience : le conducteur peut constater instantanément qu'il dépasse éventuellement la vitesse autorisée.

La mise en place d'un radar pédagogique permettrait ainsi d'apporter une première réponse concrète et proportionnée aux dépassements constatés, notamment sur les axes présentant les vitesses les plus élevées.

Madame le Maire propose donc à la Commission d'acquérir cet équipement dont le prix, selon devis, s'élèvera aux alentours de 2100€ (en attente de plusieurs devis).

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

5 - Acquisition de deux vélos électriques pour la police municipale

Madame le Maire souhaite également renforcer la présence des agents de police municipale sur le terrain en développant une police davantage tournée vers la proximité et le contact avec la population.

Le vélo électrique permet aux agents de circuler plus lentement et au plus près de la population, contrairement à un véhicule qui crée naturellement une certaine distance.

Des agents circulant à VTT sont facilement identifiables et visibles dans les quartiers, parcs, secteurs résidentiels et espaces où les véhicules circulent moins facilement comme le Bois des Pères où cet été, rappelle Madame le Maire, il y a eu une tentative d'incendie.

Madame le Maire a donc demandé à Messieurs Pascal QUILOT et Gérard PASTOR de se procurer des devis en fonction des préconisations et recommandations du responsable de la brigade VTT de la Police Nationale rencontrée à cet effet. Le choix s'est porté sur du matériel du fabricant local Lapierre pour un montant de 7137.11 € TTC.

Ce choix est validé par la commission à l'unanimité.

6 - Nouveaux locaux pour l'installation de la police municipale

Madame le Maire a constaté, lors de son arrivée à la mairie, que les locaux actuellement occupés par la police municipale étaient constitués uniquement d'une salle commune pour deux policiers municipaux déjà en poste et sans vestiaire. Ces mêmes locaux, montrent aujourd'hui leurs limites :

- Manque d'espace de travail individuel ;
- Difficultés à recevoir les administrés dans de bonnes conditions de confidentialité ;
- Impossibilité de travailler simultanément sur plusieurs dossiers ou missions sans gêne réciproque ;
- Absence d'espaces suffisamment adaptés aux échanges avec les partenaires et les élus ;
- Difficultés à envisager sereinement l'arrivée de nouveaux agents.

Madame le Maire a donc demandé à Messieurs Pascal QUILOT et Gérard PASTOR de chercher dans la commune et la proximité de la mairie, un local adapté. A l'issue de cette prospection, les locaux de l'ancienne gendarmerie ont paru réunir tous les critères correspondants. Par ailleurs, au niveau du coût d'installation, seules doivent être réinstallées les connexions réseaux informatiques nécessaires. Les policiers municipaux, consultés sur cette évolution, ont validé ce choix.

Le projet de déplacement des cours de musique se déroulant dans deux des pièces de l'ancienne gendarmerie vers l'ancienne Ecole des Filles de Fontaine a été validé par Madame JOLY. Une rénovation de deux pièces de ce bâtiment sera réalisée ainsi que le montage et l'installation d'une rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite. La salle dédiée à la batterie, bénéficiant d'une entrée indépendante et d'une isolation acoustique continuera de fonctionner.

La signalétique sera étudiée par le Service Communication.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

7 - Questions diverses

Catherine MINAUX tient à remercier Gérard PASTOR et Lucie BOUCHOUX-SIMONET. Ils viennent d'achever l'élaboration du Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DISCRIM) qui sera mis en ligne sur le site internet de la commune, début octobre.

Gérard PASTOR indique qu'il travaille actuellement à l'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde.

Madame le Maire annonce que le panneau lumineux implanté au croisement des rues des Carrois, du Général de Gaulle va être changé très prochainement. Il s'agit d'un panneau double face d'un montant de 23671,20€ TTC. Il offrira une meilleure vision des informations. Une réflexion est en cours pour le positionnement d'un deuxième panneau.

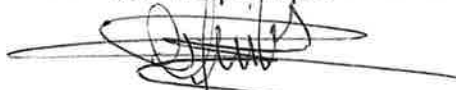
Des questions sont posées par les membres de la commission sur les incivilités des cyclistes et trottinettes électriques : non-respect du code de la route, manque d'éclairage des vélos notamment. Il est précisé que la police municipale intervient dans ce genre de situation et que les trottinettes font l'objet de ramassage par le prestataire.

Madame le Maire évoque enfin une situation de pose de déchets sauvages qui a été traitée avec la police municipale, ramenés à leurs propriétaires, et fera l'objet d'une action de communication spécifique.

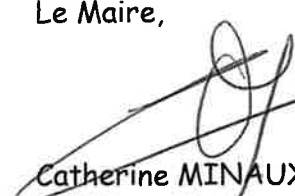
M. MENEULT s'interroge sur le tracé de l'avenue de l'Europe, notamment concernant le séparateur central, qui semble réduire la largeur des voies, en particulier pour le passage des poids lourds.

Madame le Maire stipule que le séparateur central a notamment été installé afin de contribuer à la réduction de la vitesse des véhicules. Il convient toutefois de préciser que les voies présentent une largeur de 3 mètres chacune, permettant notamment le passage des bus. Ces dimensions sont conformes aux règles applicables en matière de voirie.

L'Adjoint chargé de la tranquillité publique,
de la sécurité publique et du devoir de mémoire,


Pascal QUILOT

Le Maire,


Catherine MINAUX



